



Problème au niveau d'un crédit à la consommation

Par **3324**, le **14/08/2009** à **17:05**

Bonjour,

L'année dernière, nous avons été démarchés par téléphone par une société. Un commercial est venu pour nous expliquer le fonctionnement d'une pompe à chaleur et nous parler du financement.

Nous avons alors signé un contrat d'achat. Je m'aperçois aujourd'hui qu'il n'y a pas de date sur ce contrat. De plus, il est noté, en ce qui concerne le paiement, que le remboursement s'effectuera en 156 mensualités de 136 euros. Sur la facture, que nous avons reçues après l'installation, il est noté 154 mensualités de 136,50 euros. Finalement, sur la confirmation de financement envoyé par SOFEMO, ce seront 156 mensualités de 138,50 euros. De plus, le commercial ne nous avait pas dit qu'en payant plus tard les mensualités (pac posée en mars 2008, paiement du crédit à partir de décembre) nous avions des pénalités (au final, après avoir payé 9 mensualités de 138,50 euros nous devons 12400 euros alors que le prêt était pour un montant de 12100 euros).

De plus, ce même commercial nous avait dit que la pose serait gratuite, ce qui n'a pas été le cas. Sur le contrat, il est noté « Pose remise exceptionnelle » et sur le facture aucune trace de remise.

Je sais que cela date d'un an et demi mais nous ne nous sommes aperçus de cela qu'en recevant le chèque des impôts il y a quelques jours.

Je voudrais donc savoir si même passé ce délai nous avons un recours par rapport au fait que l'on n'ait pas été informé de toutes ces choses. Nous avons eu pas mal de soucis avec cette société et l'on commence à en avoir marre au fil des mois de nous apercevoir de pleins de choses qui nous pourrissent la vie.

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement